

Procédure file

Informations de base		
BUD - Procédure budgétaire	2008/2021(BUD)	Procédure terminée
Budget 2009: orientations, autres sections		
Sujet 8.70.60 Budgets annuels antérieurs		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		24/01/2008
		PPE-DE LEWANDOWSKI Janusz	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		

pas donner d'avis.

AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
PETI Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

Conseil de l'Union européenne
Commission européenne

DG de la Commission
[Budget](#)

Commissaire
GRYBAUSKAITĖ Dalia

Événements clés

27/03/2008	Vote en commission		Résumé
31/03/2008	Dépôt du rapport de la commission	A6-0082/2008	
09/04/2008	Débat en plénière		
10/04/2008	Résultat du vote au parlement		
10/04/2008	Décision du Parlement	T6-0115/2008	Résumé
10/04/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2008/2021(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Préparation budgétaire
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/6/58937

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission	PE402.816	04/03/2008	EP	
Amendements déposés en commission	PE404.396	13/03/2008	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A6-0082/2008	31/03/2008	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T6-0115/2008	10/04/2008	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2008)3169	28/05/2008	EC	

Budget 2009: orientations, autres sections

En adoptant à l'unanimité le rapport de M. Janusz LEWANDOWSKI (PPE-DE, PL), la commission des budgets se prononce sur les orientations budgétaires 2009 des « autres institutions » à savoir le Parlement européen mais aussi le Conseil, la Cour de justice, la Cour des comptes, le Comité économique et social et le Comité des régions, le Médiateur européen et le Contrôleur européen de la protection des données.

La commission rappelle en premier lieu que le budget 2009 de la rubrique 5 (administration) des perspectives financières se monte à 7,777 milliards EUR, en augmentation de 4,3% par rapport à 2008. Elle rappelle dans ce contexte, le plafond de 20% de dépenses budgétaires que le Parlement s'impose alors même que ses compétences et les activités législatives du Parlement ne cessent de croître et que de nombreux défis attendent cette Institution en 2009, en particulier, l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le nouveau statut des députés (qui transfère en grande partie aux caisses du PE la charge financière des indemnités des parlementaires) et les élections européennes de 2009, autant de défis qui auront des incidences sur le budget de l'Institution. Mais les députés estiment qu'il sera possible de faire face aux besoins sans dépasser la limite de 20% prévue et s'engagent dès lors à réexaminer tous les postes de dépenses en maintenant ce plafond de 20% dans la mesure où un effort de modération budgétaire permettra d'adresser un message favorable aux contribuables de l'Union européenne.

Les députés reviennent ensuite sur les grands défis qui seront à l'ordre du jour du Parlement à l'horizon 2009.

Grands défis du PE pour 2009 : sachant que 2009 sera une année de changements profonds pour le Parlement, les députés ont estimé que cela devait se refléter dans la procédure budgétaire et que les priorités politiques du Parlement devaient être dûment dotées :

1. entrée en vigueur du traité de Lisbonne : les députés estiment que tout devrait être fait pour que les responsabilités accrues du Parlement suite à la ratification du traité de Lisbonne, soient prises en compte dans le budget. Il faut notamment que les députés puissent s'acquitter de leurs responsabilités, même s'ils reconnaissent qu'une part importante du changement liée aux pouvoirs accrues du Parlement en matière de codécision, a déjà été intégrée dans ses structures suite aux précédentes modifications des traités. Pour les députés, l'essentiel sera de trouver de nouveaux modes plus rentables de travailler sans forcément accroître les ressources financières. Ils suggèrent dès lors le redéploiement des effectifs ainsi qu'une meilleure évaluation des besoins. Parallèlement, les députés se félicitent du projet pilote relatif à une interprétation individuelle pour les députés et espèrent qu'il sera lancé rapidement. Ils rappellent qu'un montant de 2 Mios EUR a été inscrit en réserve lors de la procédure budgétaire 2008 afin d'encourager l'administration à donner la priorité au soutien linguistique des députés;
2. élections européennes : réaffirmant sa conviction que les citoyens européens doivent être convenablement informés sur le travail effectué par leurs représentants, les députés souhaitent que des mesures soient prises pour renforcer la communication auprès des citoyens, notamment au plan décentralisé. Toutefois, ces changements n'impliqueront pas forcément des dépenses supplémentaires. Les députés suivront de près les 3 grands projets d'information visant les citoyens que sont le centre des visiteurs, le centre audiovisuel et le projet web-TV. Les députés font par ailleurs remarquer, relativement à la proposition d'affecter des ressources au projet "Maison de l'histoire européenne", qu'il n'est pas de la responsabilité première du Parlement de financer un musée à l'aide de son budget administratif. Ils souhaitent dès lors que ce projet soit également soutenu par la Commission;
3. entrée en vigueur du Statut des députés : les députés demandent au Secrétaire général du Parlement de fournir une estimation budgétaire actualisée des dépenses liées à l'entrée en vigueur du statut. Dans l'attente, ils attendent que le Bureau soumette des propositions relatives au statut des assistants des députés afin que celui-ci soit adopté sous Présidence française pour entrer en vigueur en même temps que le statut des députés.

Les députés se prononcent également sur la politique immobilière du Parlement. Ce dernier se réjouit des économies considérables réalisées grâce aux paiements immobiliers anticipés effectués au cours des 10 dernières années, ce qui a permis d'absorber sans heurts les dépenses liées au statut. Ils demandent maintenant que les aspects environnementaux deviennent l'élément-clé de cette politique afin de faire de l'efficacité énergétique le cœur des actions futures dans ce domaine. L'utilisation de voitures respectueuses de l'environnement et l'installation de panneaux solaires sur les toitures sont, entre autres, envisagées. Les députés souhaitent toutefois que les efforts en matière de limitation de la facture énergétique n'entraient pas le bon fonctionnement de l'Institution. Ils regrettent par ailleurs le montant des frais d'entretien inutilement élevés pour les locaux du Parlement et attendent un rapport circonstancié en la matière.

En ce qui concerne le personnel, les députés estiment que le niveau des effectifs a désormais atteint une phase de consolidation après les renforcements liés aux derniers élargissements. Ils invitent tous les services et groupes politiques à présenter une analyse détaillée du déploiement de personnel avant de demander l'engagement de postes nouveaux. Ils se disent toutefois prêts à examiner les demandes raisonnables de nouveaux postes après que l'administration aura présenté une analyse claire des besoins, notamment eu égard aux défis que devra rencontrer le Parlement en 2009.

Autres institutions : en ce qui concerne l'ensemble des autres institutions, les députés appellent chacune d'elles à présenter des demandes réalistes et fondées sur les coûts, dans un contexte de rigueur financière. Les députés font observer que l'évolution du plafond financier doit continuer d'être suivie de près de 2009 à 2013, parce que l'adaptation annuelle des budgets des institutions s'effectue sur la base d'un taux fixe (+ 2%) et que tout écart par rapport à l'inflation a une incidence sur la marge. Il faut donc que l'ensemble des institutions examine en profondeur leurs besoins financiers au regard des moyens disponibles. Les députés regrettent également les augmentations sensibles de dépenses immobilières et invitent les institutions de l'Union à présenter des plans de financement globaux sous une forme transparente et facile à comprendre.

Les députés indiquent enfin qu'ils attachent beaucoup d'intérêt à la question de savoir comment un service d'action extérieur européen pourrait être intégré au budget de l'UE.

Budget 2009: orientations, autres sections

Le Parlement européen a adopté par 539 voix pour, 38 contre et 61 abstentions, une résolution relative aux orientations budgétaires 2009 des « autres institutions » à savoir le Parlement européen, le Conseil, la Cour de justice, la Cour des comptes, le Comité économique et social et le Comité des régions, le Médiateur européen et le Contrôleur européen de la protection des données.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en plénière par M. Janusz LEWANDOWSKI (PPE-DE, PL), au nom de la commission des budgets.

Le Parlement rappelle tout d'abord que le budget 2009 de la rubrique 5 (administration) des perspectives financières se monte à 7,777 milliards EUR, en augmentation de 4,3% par rapport à 2008. Il rappelle dans ce contexte, le plafond de 20% de dépenses budgétaires que le Parlement s'impose à lui-même alors que ses compétences ne cessent de croître et que de nombreux défis l'attendent dès 2009. Le Parlement estime toutefois qu'il sera possible de faire face aux besoins sans dépasser la limite des 20% prévue et s'engage à réexaminer tous les postes de dépenses afin de limiter son budget à l'intérieur de cette marge. Il rappelle dans la foulée que son budget pour 2008 s'est chiffré à 1,453 milliards EUR, soit 19,7% de la rubrique 5, sous le plafond des 20% prévus donc.

Le Parlement revient ensuite sur les grands défis qui seront à l'ordre du jour du Parlement à l'horizon 2009. Ceux-ci peuvent se résumer comme suit :

1. entrée en vigueur du traité de Lisbonne : le Parlement estime que tout devrait être fait pour que les responsabilités accrues du Parlement suite à la ratification du traité de Lisbonne, soient prises en compte dans le budget. Mais il souligne que ces changements ne constituent pas une nouveauté et que les pouvoirs de codécision accrus ont déjà été bien intégrés dans ses structures à la suite des modifications précédentes des traités. Il attend avec impatience les conclusions du groupe de travail sur les ressources humaines et financières institué par son Secrétaire général pour évaluer le rôle législatif renforcé des commissions parlementaires et les autres responsabilités nouvelles du Parlement. Estimant que le Parlement doit pouvoir s'acquitter de l'ensemble de ses responsabilités, la Plénière souligne qu'une part importante du travail supplémentaire pourra être assurée grâce à de nouveaux modes plus rentables de travailler sans forcément accroître ses ressources financières. Le Parlement suggère dès lors de redéployer ses effectifs et de mieux évaluer ses besoins. Parallèlement, le Parlement se félicite du projet pilote relatif à une interprétation individuelle pour les députés et espère qu'il sera lancé rapidement. Il rappelle qu'un montant de 2 Mios EUR a été inscrit en réserve lors de la procédure budgétaire 2008 afin d'encourager l'administration à donner la priorité au soutien linguistique des députés. Par ailleurs, le Parlement souhaite vivement la mise en place d'un point d'accès unique d'information pour les députés et le personnel ;
2. élections européennes : réaffirmant sa conviction que les citoyens européens doivent être convenablement informés sur le travail effectué par leurs représentants, le Parlement souhaite que des mesures soient prises pour renforcer la communication auprès des citoyens, notamment au plan décentralisé. Toutefois, ces changements n'impliqueront pas forcément des dépenses supplémentaires. Le Parlement annonce qu'il suivra de près les 3 grands projets d'information visant les citoyens que sont le centre des visiteurs, le centre audiovisuel et le projet web-TV. Il fait par ailleurs remarquer, relativement à la proposition d'affecter des ressources au projet "Maison de l'histoire européenne", qu'il n'est pas de la responsabilité première du Parlement de financer un musée à l'aide de son budget administratif. Il souhaite dès lors que ce projet soit également soutenu par la Commission ;
3. entrée en vigueur du Statut des députés : le Parlement demande à son Secrétaire général de fournir une estimation budgétaire actualisée des dépenses liées à l'entrée en vigueur du statut. Dans l'attente, il attend que le Bureau soumette des propositions relatives au statut des assistants des députés afin que celui-ci soit adopté sous Présidence française pour entrer en vigueur en même temps que le statut des députés. Il estime que cette proposition de statut garantirait l'égalité de traitement des assistants des députés et la transparence en la matière ainsi que le respect des obligations fiscales et sociales telles que la rémunération ou les droits en matière de sécurité sociale. Il invite son administration à rendre compte des progrès accomplis sur cette question en temps utile avant la 1^{ère} lecture du projet. Sur un autre plan, la Plénière souligne que le Parlement doit tout faire pour assurer une mise en œuvre correcte des règles internes du Parlement concernant le remboursement des frais d'assistance parlementaire et évaluer sans délai le fonctionnement des règles existantes avant de soumettre de nouvelles propositions en la matière.

Le Parlement se prononce également sur sa politique immobilière. Il reconnaît que des économies considérables ont été réalisées grâce aux paiements immobiliers anticipés effectués au cours des dix dernières années et que sa politique d'acquisition à long terme doit être maintenant évaluée en fonction des contraintes du plafond financier et des besoins qui caractérisent les 3 lieux de travail de l'institution. Le Parlement souhaite également des améliorations supplémentaires en matière d'efficacité énergétique ainsi qu'un recours plus important aux énergies vertes dans l'ensemble de ses locaux. Il attend des informations supplémentaires sur l'utilisation de panneaux solaires et le renouvellement de son automobile (avec des véhicules plus respectueux de l'environnement). Parallèlement, le Parlement souhaite qu'un rapport soit établi sur les contraintes réglementaires et pratiques qui ont pu être à l'origine de frais d'entretien inutilement élevés pour les immeubles de l'Union, notamment ceux du Parlement. Il souhaite également voir appliquer la règle imposant l'inscription sur une liste noire des entreprises qui auraient présentés des frais excessifs.

En ce qui concerne le personnel, le Parlement estime que le niveau des effectifs a désormais atteint une phase de consolidation après les renforcements liés aux derniers élargissements. Il invite tous les services et groupes politiques à présenter une analyse détaillée du déploiement de personnel avant de demander l'engagement de postes nouveaux. Il se dit toutefois prêt à examiner les demandes raisonnables de nouveaux postes après que l'administration aura présenté une analyse claire des besoins, notamment eu égard aux défis que devra rencontrer le Parlement en 2009.

Autres institutions : en ce qui concerne l'ensemble des autres institutions, le Parlement appelle chacune d'elles à présenter des demandes réalistes et fondées sur les coûts, dans un contexte de rigueur financière. Il fait observer que l'évolution du plafond financier doit continuer d'être suivie de près de 2009 à 2013, parce que l'adaptation annuelle des budgets des institutions s'effectue sur la base d'un taux fixe (+2%) et que tout écart par rapport à l'inflation a une incidence sur la marge. Il faut donc que l'ensemble des institutions examine en profondeur leurs besoins financiers au regard des moyens disponibles. Le Parlement regrette également les augmentations sensibles de dépenses immobilières et invite les institutions à présenter des plans de financement globaux sous une forme transparente et facile à comprendre.